

Groupe des élus majoritaires

Participez à la vie de Quint-Fonsegrives, rien de plus simple !

À Quint-Fonsegrives, la participation citoyenne fait partie de l'ADN de l'équipe municipale. La démocratie locale et l'initiative citoyenne sont au cœur des actions que nous menons.

Plus qu'une valeur qui tient à cœur du Maire et des élus de l'équipe majoritaire, c'est une méthode pour construire et élaborer des politiques publiques utiles au quotidien des habitant.e.s.

Nous partons d'un principe fondateur à nos yeux, construire la ville de demain dans un cadre préservé doit se faire avec les premiers concernés : les habitant.e.s.

Dans une période où la crise sanitaire a pu entraîner isolement et repli sur soi, il est plus que nécessaire de faire vivre la démocratie locale.

Le Conseil municipal de Quint-Fonsegrives a adopté une "Charte pour la participation citoyenne" qui expose les objectifs pour développer plus encore la participation citoyenne dans la vie de notre commune.

Cette charte exprime la confiance de la municipalité dans l'aspiration de chacun.e à être entendu.e. Elle illustre sa détermination à prendre pleinement en considération les avis des Quint-Fonsegrivois.es.

La charte décrit les différents dispositifs mis en place pour la participation des citoyen-ne-s et la transparence du travail des élu-e-s.

Fondamentale pour une ville à vivre pour toutes et tous, la participation peut se faire de bien des façons : au travers de la dynamique des conseils de quartier, par l'engagement associatif, par la participation à des commissions municipales ou à des groupes de travail thématiques, par la participation à des journées de concertation ou lors des permanences des élus de l'équipe municipale sur le marché de plein vent tous les samedis matin.

L'objectif est de développer davantage de synergie avec les acteurs locaux (associations, services publics, entreprises, commerçant.e-s, ...) et de favoriser la plus grande proximité avec les Quint-Fonsegrivois.e.s quelque soit leur âge.

D'autre part, nous avons développé des nouveaux outils qui visent à rendre possible et concret le débat, la discussion, le faire ensemble.

En se saisissant d'outils numériques accessibles à tous, nous souhaitons renforcer cette démarche et innover dans les pratiques.

La mise à disposition d'une application mobile "Ville de Quint-Fonsegrives" gratuite en téléchargement, la réalisation de sondages y contribuent grandement.

Philippe Galaup
Conseiller municipal délégué à la démocratie participative
pour le groupe des élus majoritaires

Groupe des élus minoritaires

A Quint Fonsegrives nous avons la chance de disposer de nombreuses infrastructures qui nous permettent de développer notre pratique sportive et culturelle.

Cela fait deux ans que la COVID-19 a déferlé et a chamboulé nos habitudes, cette situation perdure et pèse sur certaines associations qui ont subi une perte d'adhérents, qui les ont mis en difficultés financières. Malgré une très bonne santé des associations avant la covid-19 et le soutien d'une partie des adhérents faisant un don du remboursement des cotisations, il n'en demeure pas moins qu'il faut soutenir cette année les activités aujourd'hui en difficultés. Toutefois, il y a eu une remontée timide des effectifs en septembre 2021.

On ne peut pas oublier les équipes responsables des sections, pour leur gestion et leur investissement afin que perdure leur activité.

Il était difficile de trouver des bénévoles avant la covid-19, aujourd'hui c'est encore plus difficile ! Alors sachons encourager les bénévoles actuels qui œuvrent au quotidien pour maintenir la richesse du tissu associatif de Quint.

Nous tenons à préciser que la commission « sport loisirs associations » travaille en toute transparence avec la minorité.

Si tout s'est bien déroulé, c'est grâce aussi à l'implication du personnel municipal en charge des associations.

Un point sur l'urbanisation à Quint,

L'annulation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH) par décisions du tribunal administratif de mars et mai 2021 a eu pour conséquence immédiate le blocage du programme Gamasse-Rébeillou porté par la commune. Il devait permettre la construction de 630 logements et d'accueillir près de 1400 personnes.

A cet effet la commune avait créé une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), acquis en juillet 2011 le terrain de 205 910 m² et financé des études préliminaires, le tout grâce au recours à des emprunts. Au regard du nouveau contexte, le conseil municipal du 21 octobre 2021 a décidé de vendre le terrain à l'Etablissement Public Foncier Local du grand Toulouse, dans le cadre d'un portage d'une durée de 8 ans, au terme de laquelle la commune s'engage à le racheter. Cette décision transitoire permet à la commune de limiter les effets financiers de l'annulation du PLUiH sur ses propres comptes. Dans l'attente que ce projet se concrétise, le coût des études engagées et financées par emprunt reste à charge de la commune.

A ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Le groupe minoritaire